

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 29 août 2018**

Communication n° 18/08.2018

Objet: accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

À la suite d'une augmentation des demandes des parents concernant la garde de leurs enfants, notre Autorité a souhaité ouvrir douze places supplémentaires depuis la rentrée scolaire 2018-2019. Cet accueil est destiné aux enfants de 5 à 8 P.

Nous avons le plaisir de vous informer que l'Office d'accueil de jour des enfants a accepté notre requête.

Ainsi, la capacité maximale d'accueil de notre structure est désormais de 36 places. Ces places ne seront toutefois ouvertes qu'à partir de la 30^e inscription.

Pour mémoire, l'APEMS est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis après-midi de 15h00 à 18h30.

La Municipalité

Saint-Prex, le 29 août 2018/AG – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Carine Tinguely, 079 354 15 83